

Convention de coproduction

Entre les Parties :

D'une part

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, dont le siège social est situé Hôtel du département, 52 av St Just 13256 Marseille cedex 20, représenté par Madame Martine Vassal, agissant en cette qualité de Présidente, dûment habilité à la signature de la présente,

Ci-après dénommé « **CD13** »,

Et d'autre part,

L'Institut national de l'audiovisuel, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 4 avenue de l'Europe, 94366 Bry sur Marne Cedex, inscrit au registre du commerce de Créteil sous le numéro Siret : 30242119300012, représenté par Stéphane Ramezi, Responsable du Département des Editions Multimédia ,

Ci-après dénommé « **l'Ina** »,

Ci-après séparément dénommé « la Parties » et conjointement « les Parties »

Etant préalablement rappelé ce qui suit :

L'Ina, chargé de la conservation et de la diffusion du patrimoine audiovisuel national et régional, a entrepris depuis 1999, un vaste plan de sauvegarde et de numérisation des archives audiovisuelles, favorisant le développement de nouveaux produits et de services en ligne à destination de l'ensemble des publics, professionnels de l'audiovisuel, de l'enseignement et de la recherche, ainsi que du grand public.

L'Ina développe ainsi des sites internet accessibles à tous composés de documents audiovisuels issus de ses archives de télévision et de radio, pour comprendre les enjeux du monde contemporains, tels que par exemple: *Jalons* (Ministère de l'éducation nationale), *Repères méditerranéens* (région Provence Alpes Côtes d'Azur), *Le festival de Cannes* (Festival de Cannes).

En 2017, à l'occasion de l'événement sportif « *MPSport2017* » consacré à Marseille-Provence désignée Capitale Européenne du Sport, les Archives départementales des Bouches du Rhône prévoient de consacrer plusieurs actions de valorisation sur cette thématique, telles qu'une exposition intitulée « *Plus forts* », consacrée à l'histoire des sports dans les Bouches-du-Rhône, une exposition itinérante dans le Semi des Archives, un colloque sur le patrimoine sportif...

Afin d'étoffer cet ensemble de propositions, le Conseil départemental des Bouches du Rhône s'est ainsi rapproché de l'Ina en vue de développer et coproduire un mini site thématique de type « Focus » consacré aux différents aspects du sport dans le département, ci-après dénommé « le Site », notamment destiné à être diffusé lors de l'exposition « Plus forts ».

Par la présente convention de coproduction (ci-après « la Convention »), les Parties arrêtent les conditions et modalités de la production du Site.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Les Parties se sont rapprochées aux termes des présentes, afin de définir les conditions et modalités de production et d'exploitation du Site intitulé « Focus MPSport 2017 ».

On entend par « le Site » ou « Focus MPSport 2017 », le site de ressources numériques en ligne constitué d'archives audiovisuelles et radiophoniques des fonds de l'Ina, ci-après « les Contenus » traitant des différents aspects du sport dans le département. Le Site est décrit à l'article 3 de la Convention et son URL provisoire est « <http://sites.ina.fr/mpsport2017> ».

Article 2 - Prise d'effet, durée de la convention

La Convention prend effet à compter de la date de sa signature et se poursuivra pendant une durée de 1 (un) an suivant l'ouverture du Site.

Le Site sera accessible aux conditions prévues à l'article 3.2 pendant toute la durée de la Convention.

Sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des Parties au plus tard 3 mois avant l'échéance ou la date anniversaire de la Convention, la Convention sera tacitement reconduite d'année en année, aux conditions visées à l'article 7 de la Convention.

Article 3 - Descriptif du projet

3.1 - Description du Site

3.1.1 Sujet et accessibilité du projet

Le Site porte sur : Marseille Provence capitale européenne du sport en 2017.

Il sera accessible gratuitement sur internet, sans insertion de publicité.

3.1.2 Contenus

Nombre maximum de Contenus : 70

Nombre maximum de thèmes : 8

Les Contenus seront sélectionnés au sein du fonds d'archives audiovisuelles et sonores dont l'Ina est titulaire des droits d'exploitation.

3.1.3 Interfaces

Nota : les visuels intégrés dans ce document ne sont pas ceux qui seront utilisés dans le Site. Ils ont pour objectif d'en clarifier les principes ergonomiques et fonctionnels.

Le Site est développé en design adaptatif lui permettant de s'adapter à différentes tailles d'écran (smartphones, tablettes, ordinateurs). Les visuels présentés dans ce document correspondent à ceux destinés à un écran 1024x768 pixels.

(i) Page d'accueil

L'en-tête de Site, plus communément appelé « le header », présente les éléments suivants :

- barre de partage du Site (Facebook, Twitter, Google+) ;
- titre du Site et habillage ;
- logo du CD13 cliquable.

La page d'accueil propose un chapô à droite et un accès à l'ensemble des thèmes du Site.

L'accès aux différents thèmes se fait en déroulant la page verticalement ou en cliquant sur le nom du thème.

(ii) Page de chaque thème

Chaque thème comporte un titre, une image de fond et un chapô. Le bouton « Vidéos » permet d'accéder aux Contenus du thème.

(iii) Page de thème

Lorsque l'utilisateur sélectionne un thème, la liste des Contenus correspondants apparaît au premier plan, sur plusieurs colonnes. Un scroll vertical permet d'afficher les Contenus suivants si nécessaire.

Chaque Contenu est représenté par un cartouche présentant les éléments suivants :

- un titre ;
- une vignette ;
- une date ;
- une durée ;

(iv) Lecteur vidéo

En cliquant sur le cartouche d'un Contenu, le lecteur vidéo s'ouvre au premier plan. Il présente les éléments suivants :

- une vignette ;
- une date ;
- une durée ;
- un titre ;
- un résumé (optionnel)
- un bouton «Fiche-média» permettant d'accéder à sa notice sur ina.fr ;
- un bouton « Partager » permettant de partager chaque vidéo, au choix :
 - o par une référence envoyée par email ;
 - o par l'intégration du lecteur vidéo exportable ina.fr sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+) ;
 - o par intégration du lecteur exportable ina.fr (code Iframe) sur la page de son choix.

Un clic à l'extérieur du lecteur vidéo ferme le lecteur vidéo pour revenir à la liste des Contenus du thème courant.

Le footer (visible en bas de page) présente les éléments suivants :

- Contact (ouvre un formulaire d'envoi d'un email pour toute question relative au site) ;
- Crédits
- Mentions légales ;
- CGU (Conditions Générales d'Utilisation)
- FAQ
- La mention « Conçu et développé par ina.fr », avec un lien vers une page du site de l'Ina.

3.1.4 Personnalisation

Il est entendu que le Site repose sur le modèle présenté dans la Convention. Les éléments suivants peuvent faire l'objet d'une personnalisation graphique :

- couleurs et habillage du bandeau supérieur ;
- titre/logo du site ;
- logo du Client (ou logo de son choix) et URL associée ;
- couleur dominante des boutons et éléments sélectionnés ;
- titres des thèmes ;
- images représentatives de chaque thème ;
- images représentatives de chaque vidéo (capture d'images fixes des vidéos) ;
- ordre des vidéos de chaque thème.

3.1.5 Compatibilité technique

Le Site est développé selon les standards web HTML5, CSS3, JS. Il sera compatible avec les dernières versions des navigateurs *Google Chrome*, *Firefox*, *Safari*, *Internet Explorer* sur ordinateur, tablettes et smartphones disposant d'un accès haut débit (min. 6 Mbit/sec) au réseau internet. L'ina assure une rétrocompatibilité de deux ans sur ces navigateurs. Certaines fonctionnalités ou aspects esthétiques peuvent être altérés sur des navigateurs plus anciens.

3.2 - Modalités d'accès au Site

Ce Site sera hébergé par l'Ina et sera accessible gratuitement en consultation par le grand public, notamment sur le site ina.fr, pendant toute la durée de la Convention. Le Site ne contiendra pas de publicité.

Il est convenu entre les Parties que le CD13 pourra créer des liens hypertextes profonds depuis son propre site Internet et/ou partenaires vers le Site « MPSport2017 ».

Toute utilisation / exploitation du Site autre que celle visée ci-dessus est interdite et devra faire l'objet d'un accord préalable écrit entre les Parties.

3.3 - Ligne éditoriale

Les Parties s'entendent pour définir d'un commun accord, dans le mois suivant la signature de la Convention, la composition et le fonctionnement d'un comité éditorial, formé de représentants de l'Ina et du CD13.

Afin de s'assurer de la pertinence et de la valeur scientifique des contenus du Site, ce comité éditorial sera chargé de définir les thèmes significatifs nécessaires à la sélection des Contenus, en relation avec le commissaire chargé de l'exposition aux archives départementales.

3.4 - Planning du projet « MPSport 2017 »

Les Parties feront leurs meilleurs efforts pour réaliser le Site dans le respect des délais indiqués. (où T0 représente la date de début du projet fixé entre les parties) :

Etape 1 : préparation (T0 => T0 + 1 semaine)

Les Parties détermineront conjointement :

- le titre du Site ;
- la liste des thèmes souhaités, accompagnée pour chaque thème d'une description permettant d'effectuer des recherches pertinentes d'archives audiovisuelles dans les fonds de l'Ina ;
- des indications sur la charte graphique souhaitée (couleurs, visuels, liens vers des exemples) ;
- son logo et l'URL associée ;
- le cas échéant, des images libres de droits pour représenter chacun des thèmes.

Etape 2 : recherches et maquettes (T0 + 1 semaine => T0 + 3 semaines)

- L'Ina effectue les recherches documentaires dans son fonds d'archives et soumet sa sélection de vidéos à CD13
- L'Ina développe les maquettes graphiques du site selon les indications définies conjointement par les Parties et les soumet à CD13 pour validation.

Etape 3 : validation (T0 + 3 semaines => T0 + 6 semaines)

Les Parties valident :

- la sélection des vidéos ou proposent des éléments permettant d'effectuer des recherches complémentaires. L'Ina fera ses meilleurs efforts pour trouver des vidéos correspondant aux souhaits exprimés conjointement par les Parties, dans les limites imposées par son fonds d'archives (existence de documents, problèmes juridiques). Il proposera le cas échéant des vidéos alternatives permettant de compléter la sélection à hauteur du volume prévu.
- les maquettes graphiques. Des échanges entre les Parties permettent le cas échéant d'affiner les propositions.

Etape 4 : réalisation (T0 + 5 semaines => T0 + 11 semaines)

L'Ina réalise tous les travaux permettant de construire le site :

- développement informatique
- traitement documentaire et éditorial
- traitement des médias
- intégration en base de données

- tests et mise en ligne

L'Ina met en ligne une version bêta accessible au CD13.

Etape 5 : recette - validation – ouverture au public (T0 + 11 semaines => T0 + 13 semaines)

Le CD13 teste le site bêta et fait part de ses remarques à l'Ina. L'Ina fait ses meilleurs efforts pour corriger les problèmes relevés le plus rapidement possible. Le Site ne sera ouvert au public qu'avec la validation conjointe des Parties.

3.5 - Mise en œuvre du projet

La production exécutive du « Focus MPSport 2017 » est confiée à l'Ina.

L'Ina assurera notamment :

- la coordination générale de la réalisation du Site ;
- la conception graphique, ergonomique et fonctionnelle ;
- la recherche et la sélection des documents en liaison avec l'équipe éditoriale ;
- le traitement documentaire, technique et juridique des documents ;
- la négociation éventuelle des accords juridiques spécifiques nécessaires à la mise en ligne des documents sélectionnés ;
- les développements informatiques nécessaires ;
- la mise en ligne du Site ;
- l'hébergement et la maintenance du Site pour une durée de 1 an à compter de sa première mise en ligne.

Conformément à l'article 3.2 des présentes, il est convenu entre les Parties que l'Ina hébergera le Site sur le domaine ina.fr, sur ses propres serveurs ou sur tous autres serveurs qu'il jugera bon de leur substituer à ses frais et risques.

Article 4 - Coût et financement

Le budget global de production du Site, visé en Annexe 1 et approuvé par les Parties, est de **29 040 euros Hors Taxes**.

Conformément au plan de financement ci-annexé et approuvé par les Parties, l'Ina participe au financement du « Focus MPSport 2017 » à hauteur de 58% et le CD13 à hauteur de 42%.

Les contributions respectives des Parties à la production du « Focus MPSport 2017 » sont détaillées dans les articles 5 et 6 de la présente convention.

Dans l'hypothèse où l'Ina et le CD13 conviendraient, par avenant à la présente convention, de mettre fin à la production du projet « Focus MPSport 2017 », la participation aux pertes de chacune des Parties serait calculée selon les mêmes proportions. La péréquation sera effectuée au vu des frais effectivement engagés et justifiés pour le compte de la production et acceptés par les Parties.

Article 5 - Contribution de l'Ina

L'Ina participe à la production du « Focus MPSport 2017 » à hauteur de 16 800 €(seize mille huit cents euros), sous forme d'apport de droits d'exploitation sur les archives audiovisuelles :

L'Ina apporte les droits non exclusifs d'exploitation sur 70 archives audiovisuelles de son fonds d'une durée moyenne de 3 minutes (durée totale environ 3 heures 30) aux fins de leur mise en ligne à titre gratuit sur le Site « Focus MPSport 2017» pendant la durée de la Convention.

Article 6 - Contribution du CD13

Le CD13 participe à la production du « Focus MPSport 2017» à hauteur de 12 240€ , sous forme d'un apport numéraire.

Le CD13 versera à l'Ina la somme de 12 240 € hors taxes (douze mille deux cent quarante euros), soit 14 688 euros TTC (quatorze mille six cent quatre vingt huit euros TTC) qui sera facturée par l'Ina au CD13 selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la signature de la Convention,
- le solde lors de la première mise en ligne du « Focus MPSport 2017»

Ces versements seront effectués par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de l'Ina dans les 45 jours suivant la réception de la facture correspondante

Le règlement interviendra par virement au compte de l'Ina ci-dessous :

Code Banque : 10071

Code guichet : 75000

Numéro de compte : 00001005187

Clef RIB : 39

Domiciliation : Régie Générale des Finances - 94 rue Réaumur - 75002 PARIS

Il est précisé que le CD13 pourra par ailleurs apporter, à titre gracieux, des droits non exclusifs d'exploitation sur des photographies issues de son fonds, aux fins de leur mise en ligne à titre gratuit sur le Site pendant la durée de la Convention.

Article 7 - Poursuite de la Convention et Maintenance du Site

En cas de reconduction tacite de la Convention, le budget annuel global pour maintenir le Site est de 2.239 euros HT (soit 979 € HT de frais d'hébergement et de maintenance et 1.260 € HT d'extension de droits d'exploitation sur les archives audiovisuelles).

L'Ina participera au maintien du Site à hauteur de 1.260 € HT/an, sous forme d'un apport en droits d'exploitation sur les archives audiovisuelles (extension de droits).

Le CD13 participera au maintien du Site à hauteur de 979 € HT/an, sous forme d'un apport en numéraire. L'Ina facturera au CD13 le montant de 979 € HT selon l'échéancier suivant : 100 % le 30

juin de chaque année de reconduction. Ce versement sera effectué chaque année par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de l'Ina dont les coordonnées sont visées à l'article 6, dans les 45 jours suivant la réception de la facture correspondante.

Article 8 - Responsabilité et Garanties des Parties

8.1 - Responsabilités et Garanties de l'Ina

L'Ina est responsable de la production exécutive de la « Focus MPSport 2017 ». L'Ina garantit à le CD13 qu'il réalisera l'intégralité des prestations mises à sa charge dans le cadre de la Convention, dans le strict respect de toutes les réglementations en vigueur.

La responsabilité technique du Site, son bon fonctionnement, sa maintenance et son accessibilité auprès des utilisateurs pour la durée de la présente Convention incombent à l'Ina. Il est toutefois précisé que l'Ina ne saurait être tenu responsable de l'indisponibilité temporaire du Site liée à des opérations de maintenance préventive, évolutive ou curative sur le Site ou pour des causes étrangères ne relevant pas de son fait tel qu'un dysfonctionnement du serveur d'hébergement du Site ou du réseau Internet.

L'Ina déclare être détenteur des droits et/ou autorisations sur les Contenus issus de son fonds et garantit le CD13 à cet égard.

L'Ina déclare faire son affaire des rémunérations dues aux :

- sociétés de gestion collective des droits d'auteurs (SACD, SCAM, SACEM, ADAGP), au titre de l'exploitation des Contenus du Site (y compris les éventuels contenus du CD13 relevant du répertoire de ces sociétés d'auteurs) ;
- autres ayants droits des Contenus que l'Ina met à disposition dans le cadre du Site.

8.2 - Responsabilité et Garanties du CD13

Le CD13 déclare être détenteur des droits et /ou autorisations sur les photographies qui seront, le cas échéant, mises à disposition en vue d'être intégrées au Site, et garantit l'Ina contre tous recours ou action de tiers du fait de l'utilisation desdits contenus dans les conditions visées dans la Convention.

Article 9 - Propriété

Les Parties se reconnaissent mutuellement copropriétaires indivis des éléments corporels et incorporels (notamment des droits de propriété intellectuelle) du Site « Focus Marseille Provence Sport 2017 » et ce, au fur et à mesure de sa réalisation, dans la proportion suivante :

- Ina : 58%
- CD13: 42%

Il est toutefois entendu que :

- Le CD13 conserve seul la propriété des Photographies visées au dernier alinéa de l'article 6 ;

- l'Ina conserve seul la propriété des Contenus et du dispositif technique générique de publication du Site, y compris les codes sources du Site, de sorte notamment que sont strictement interdits la mise à disposition par quelque moyen que ce soit, la revente, la location, le prêt, l'échange ou la location à un tiers des Contenus composant le Site.

Article 10 - Mention des Parties dans le « Focus MPSport 2017»

Pour chacune des Parties, un logo de son choix sera affiché à surface égale sur le bandeau supérieur de chaque page du Site. Un lien sur chaque logo renverra vers l'URL souhaitée par chaque Partie.

Les logos suivants seront par ailleurs affichés à surface égale sur la page d'accueil du Site :

- Ina ;
- CD13 ;

Un lien sur chaque logo renverra vers l'URL souhaitée par chaque Partie.

Les noms des participants (personnes, institutions, auteurs...) à la réalisation du Site seront affichés sur la page des crédits du Site.

L'Ina pourra intégrer sur le « Focus MPSports 2017» des liens pointant vers l'un ou l'autre de ses sites propres. Le CD13 pourra intégrer (par le biais de l'Ina) sur le « Focus MPSports 2017» des liens vers d'autres contenus disponibles sur ses propres sites internet et /ou vers des sites partenaires dont le contenu est en relation éditoriale avec celui du Site.

Article 11 - Communication

Toute promotion du Site (notamment tout communiqué de presse) devra faire l'objet d'une concertation préalable entre les services de communication ou de presse de l'Ina et du CD13.

La mention et le logo des Parties devront apparaître dans les mêmes caractères et conditions sur les dossiers de presse ainsi que sur tout autre matériel destiné à assurer la promotion ou la publicité du Site.

Tout support de communication devra recevoir l'approbation préalable et écrite des deux Parties, par email.

Article 12 - Modification de la Convention

Toute modification de la Convention devra être acceptée par les Parties. Elle fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes que la Convention.

Article 13 - Résiliation de la Convention

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une de ses obligations et 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, l'autre Partie se réserve le droit de considérer la Convention comme résiliée de plein droit aux torts et griefs de la Partie défaillante, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts complémentaires.

Article 14 - Documents régissant l'accord des Parties

Les documents régissant l'accord des Parties sont :

- la Convention ;
- son annexe 1 (volumétrie, budget et plan de financement).

Il est entendu que tous documents autres que ceux cités ci-dessus ne sont pas opposables aux Parties.

Article 15 - Règlement des litiges

En cas de litige dans l'exécution ou l'interprétation des présentes, les Parties en rechercheront la solution sous un mois à compter de la date d'envoi d'une lettre simple ou d'un email.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux

Le Président de l'Institut national de
l'audiovisuel

Stéphane Ramezi

La Présidente du Conseil départemental

Martine Vassal

ANNEXE 1

budget et plan de financement du Site

Réalisation du Site

| Postes | coût total HT |
|---|-----------------|
| Coordination, conception, graphisme | 3560 € |
| Editorial | 4150 € |
| Traitement des médias et données | 1160 € |
| Développement informatique | 3370 € |
| Archives audiovisuelles Ina (70 documents de 3 min. en moyenne) | 16 800 € |
| TOTAL (HT) | 29 040 € |

| Plan de Financement | |
|--|----------------|
| INA (Apport en archives) 58% | 16 800 € |
| Conseil Départemental des Bouches du Rhône (apport en financement) 42% | 12 240 € |
| TOTAL | 29 040€ |